

HARPER PROPOSE UNE NOUVELLE APPROCHE DU FÉDÉRALISME

Le Chef du Parti conservateur présente un plan pour une nouvelle ère de respect et de coopération

Ce plan vise à mettre un terme à des décennies de centralisation par les Libéraux et de confrontation avec les provinces.

« Les Libéraux ne cessent de centraliser les pouvoirs à Ottawa. Paul Martin fait partie du problème, pas de la solution, a dit M. Harper. Le premier ministre a réduit le soutien fédéral aux provinces pour des programmes comme la santé – beaucoup plus qu’il n’a réduit les dépenses de son propre gouvernement. Depuis, il promet de rétablir ce financement pour s’ingérer encore plus dans les affaires des provinces. Et les récentes promesses du discours du Trône ne font que perpétuer cette tendance. »

Le plan de Harper comprend des propositions visant à améliorer l’autonomie provinciale en fonction du partage des pouvoirs prévu par la Constitution. Il prévoit la possibilité pour les provinces de ne pas participer à des programmes fédéraux à coûts partagés avec une pleine indemnisation, le soutien au *Conseil de la Fédération*, la réforme de la formule de péréquation, l’élection des sénateurs, la participation des provinces aux principales nominations fédérales, et un commerce interprovincial plus libre.

« Les Canadiens ont besoin d’une nouvelle approche, et les Québécois en particulier ont besoin d’une option entre la philosophie centralisatrice des Libéraux et l’indépendance prônée par le Bloc Québécois, a ajouté M. Harper. J’offre un choix aux Canadiens. Un choix entre la confrontation avec les Libéraux et une nouvelle ère de coopération au sein de notre grande Confédération. Je crois que le choix est clair. »

Un fédéralisme pour tous les Canadiens

Contexte

Les Libéraux de Paul Martin ne cessent de centraliser les pouvoirs à Ottawa. Ils utilisent les pouvoirs fédéraux pour s’ingérer dans des domaines de compétences provinciales, ainsi que du pouvoir exécutif pour affaiblir la représentation démocratique du Parlement. C’est cette volonté de centralisation Libéraux de Chrétien-Martin qui a entraîné le « déficit démocratique » actuel.

Paul Martin fait partie du problème, et non pas de la solution. Quand il était ministre des Finances, il a massivement et unilatéralement sabré dans le soutien fédéral aux provinces en matière de santé et ce, beaucoup plus drastiquement qu’il n’a réduit l’ensemble des dépenses fédérales. Martin a promis de rétablir une part du financement en santé afin d’exercer un contrôle toujours plus grand sur les provinces en matière de politiques sociales. Le récent discours du Trône de Paul Martin promet une ingérence encore plus grande dans les domaines de compétences provinciales.

Dans une société moderne et complexe comme le Canada, nous devons avoir des normes comparables quant aux objectifs en matière de santé et de programmes sociaux, et des services gouvernementaux comparables pour tous les citoyens. Cependant, pour ce faire, le gouvernement fédéral n’a pas à utiliser la poigne de fer et la règle de la carotte et du bâton que l’on connaît actuellement. Il doit plutôt travailler avec les gouvernements des provinces en vue d’une plus grande harmonisation entre celles-ci. De plus, force est de constater que dans les domaines où la Constitution accorde des pouvoirs précis au gouvernement fédéral – défense, politique extérieure, affaires autochtones, politique monétaire, pêches, commerce interprovincial –, « la maison est en désordre ».

Les Canadiens ont besoin d'une nouvelle approche et les Québécois ont notamment besoin d'une option entre la philosophie centralisatrice des Libéraux et l'inertie régressive des Bloquistes.

Stephen Harper croit en un gouvernement fédéral respectueux des domaines de compétences des provinces et efficace au sein de ses pouvoirs propres. Le gouvernement de Stephen Harper va tenir compte des responsabilités provinciales, incluses dans l'Accord sur la santé, sans intervenir dans ce champ exclusif de compétence. Un gouvernement de Stephen Harper ne cherchera pas à créer des programmes ad hoc ou à s'immiscer, comme le fait le gouvernement Libéral actuel, dans des domaines comme l'éducation et les affaires municipales. Il interviendra plutôt dans les domaines que les Libéraux de Chrétien-Martin ne cessent de négliger. Un gouvernement de Stephen Harper consultera les provinces quant aux nominations au sein des tribunaux et organismes clés.

Santé et politique sociale

Ces dernières années, le gouvernement des Libéraux a créé un certain nombre d'organismes soi-disant nationaux, chargés de réglementer les politiques en matière de santé et de programmes sociaux. Ce gouvernement n'a de cesse tenté d'obliger les provinces à suivre l'ordre du jour d'Ottawa, excluant même certaines d'entre elles du processus.

Le Québec n'a pas signé l'Accord-cadre sur l'union sociale en 1999, et ne siège pas au Conseil du renouvellement de la politique sociale. L'Alberta et le Québec ne se sont pas joints au nouveau Conseil national sur la santé par crainte qu'il n'empiète sur les secteurs d'activité des provinces et ne s'ingère dans leurs champs exclusifs de compétences.

Les choses auraient pu être autrement. En 1998, à Saskatoon, les premiers ministres ont adopté à l'unanimité un ensemble de principes établissant le cadre de la politique sociale. Cet accord permettrait à toute province de se retirer de tout nouveau programme social fédéral établi dans un domaine de compétences provinciales, et de recevoir une pleine indemnisation si elle tient compte des priorités nationales. Cet Accord reflétait un engagement pris en 1996 par le gouvernement fédéral, selon lequel il devait indemniser les provinces préférant ne pas participer à un nouveau programme à coûts partagés initié par Ottawa.

Malheureusement, les Libéraux n'ont pas respecté cet engagement. Ils ont préféré créer des programmes ad hoc dans des domaines de compétences provinciales, menaçant les provinces de réduire le financement si elles ne participaient pas aux initiatives fédérales.

L'usage du pouvoir fédéral de dépenser pour s'ingérer dans des domaines de compétences provinciales est un facteur de discorde majeur pour nombre des provinces. Il est souvent utilisé comme moyen détourné pour imposer la volonté du fédéral dans des domaines relevant des provinces. L'unité nationale dépend du respect par le gouvernement fédéral des champs exclusifs de juridiction des provinces.

La politique sociale canadienne devrait émerger d'un consensus entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et non pas de décisions dictées par le fédéral sous menaces de représailles financières. Le Conseil national sur la santé, de même que l'Accord sur l'union sociale, devrait inclure toutes les provinces.

Stephen Harper s'engage à ne pas établir de nouveaux programmes à coûts partagés dans des domaines de compétences provinciales, sauf s'il bénéficie du soutien d'au moins sept provinces représentant plus de 50 % de la population.

Stephen Harper va permettre à toutes les provinces de se retirer de tout programme fédéral à coûts partagés avec une pleine indemnisation.

Stephen Harper va tout mettre en oeuvre pour que le Québec signe l'Accord sur l'union sociale et pour que l'Alberta et le Québec participent au Conseil national sur la santé.

Conseil de la fédération

En 2003, les premiers ministres du Canada, dirigés par Jean Charest, premier ministre du Québec, ont accepté de créer le Conseil de la fédération, organisme permanent de représentation des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le Conseil se réunit régulièrement afin de discuter de questions liées aux politiques sociales et économiques.

Le Conseil représente un bon antidote pour contrer les tactiques « de division et de séduction » des Libéraux, visant à gagner l'appui des provinces en faisant miroiter un soutien financier accru.

Le Conseil permet aux provinces et aux territoires de se rencontrer et de discuter de prises de positions communes à l'égard du gouvernement fédéral. Il permet également aux provinces de travailler sur des politiques communes dans des domaines relevant de leurs compétences exclusives.

Il existe de nombreux domaines où un véritable échange d'informations et de meilleures pratiques entre les provinces permettrait d'améliorer les programmes au sein du Canada dans son ensemble. Il s'agit notamment de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'aide sociale.

Le gouvernement fédéral ne devrait pas considérer le Conseil de la fédération comme une menace, mais plutôt comme un précieux allié pour améliorer l'union sociale et économique au pays.

Stephen Harper va collaborer avec le Conseil de la fédération et encourager ses activités, sans empiéter sur les responsabilités provinciales.

Stephen Harper va encourager le Conseil à concevoir de meilleurs mécanismes pour le partage de l'information et l'échange des meilleures pratiques entre les provinces, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'aide sociale.

Stephen Harper souhaite que, dans le respect des provinces, le gouvernement du Canada se joigne au Conseil de la fédération - à tout le moins comme observateur - afin de contribuer à faciliter le processus de délibération.

Rééquilibrer la fédération

La Constitution canadienne accorde des domaines de responsabilité essentiels aux deux paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral a la responsabilité exclusive de la défense nationale, de la politique extérieure, des Canadiens autochtones sur les réserves, et de la réglementation d'industries vitales comme le transport aérien. Les provinces sont responsables de questions comme le système de santé, l'éducation, les municipalités et l'aide sociale. Il existe également des domaines de compétences conjointes comme l'agriculture, l'immigration et l'environnement.

Pourtant, depuis quelques années, le gouvernement fédéral néglige de plus en plus ses responsabilités premières, tout en

cherchant à s'immiscer dans les compétences provinciales. Notre défense nationale est négligée, notre politique extérieure est incohérente et, souvent, ne respecte pas nos alliés traditionnels, notre dollar vacille, la plupart des peuples autochtones vivent dans des conditions de pauvreté inacceptables pour un pays industrialisé, et la seule compagnie aérienne canadienne est dans une situation financière précaire. Pourtant, les Libéraux tentent toujours de s'ingérer dans les domaines de compétence exclusive comme la santé, l'éducation et les municipalités et ce, sans nécessairement offrir un financement additionnel.

Le gouvernement fédéral devrait se concentrer sur ses principaux domaines de responsabilité tout en respectant les responsabilités propres des provinces. Le gouvernement fédéral a également la responsabilité d'assurer, par une formule de péréquation adéquate, que les provinces plus petites et moins nanties sont en mesure d'offrir des programmes comparables aux provinces plus grandes et plus riches.

Stephen Harper va reconnaître, par l'intermédiaire d'accords fédéraux-provinciaux, que les domaines comme le développement de l'employabilité, la foresterie, les mines, le logement, les loisirs, ainsi que les affaires municipales et urbaines redeviennent des domaines exclusifs des provinces avec pleine compensation.

Stephen Harper va supprimer les ressources non renouvelables de la formule de péréquation, afin que les provinces de l'Atlantique aient un accès accru aux revenus connexes. Ce changement serait apporté progressivement de façon à assurer le niveau de paiements de péréquation pour les provinces bénéficiaires.

Réforme du Sénat

L'unité d'une grande fédération comme le Canada nécessite non seulement le respect des ressources et des compétences provinciales, mais une véritable représentation régionale au palier national. Le Sénat désigné ne peut remplir ce rôle. Malgré l'excellent travail de certains sénateurs, la Chambre haute reste le dépôt des copains privilégiés du premier ministre. Comme toute réforme en profondeur limiterait les pouvoirs de ce dernier, Paul Martin va continuer à s'opposer à toute réforme significative.

Il est inacceptable que le Canada du 21^e siècle comporte encore une Chambre du Parlement qui soit empreinte de favoritisme. Paul Martin a promis, il y a plusieurs années, une réforme significative du Sénat, mais continue de refuser de nommer un sénateur élu au poste vacant de l'Alberta. Il est primordial de créer une chambre parlementaire élue, indépendante du premier ministre, pour combler le « déficit démocratique » des Libéraux.

Stephen Harper va mettre un terme aux nominations de favoritisme au Sénat. Seuls les candidats élus par la population pourront accéder à la Chambre haute.

Stephen Harper va collaborer avec les provinces à l'établissement d'un Sénat élu, égal et efficace, c'est-à-dire oeuvrant comme organisme démocratique et indépendant, représentant toutes les régions.

Participation provinciale aux importantes nominations fédérales

Les nominations fédérales au sein du système judiciaire et auprès de conseils et d'organismes de premier plan peuvent avoir un impact important sur les provinces. Souvent, les tribunaux sont appelés à faire un arbitrage entre les pouvoirs fédéraux et provinciaux. Pourtant, les juges de la Cour suprême et des cours supérieures provinciales demeurent désignés par le premier ministre.

Il est primordial de rétablir les pouvoirs constitutionnels des provinces afin de contrer l'avancée des tribunaux, sur le plan

législatif, notamment quant au respect de la Charte canadienne. De façon similaire, des institutions économiques majeures, comme la Banque de développement du Canada, exercent une influence importante sur l'économie régionale canadienne, mais comportent des membres de conseil d'administration désignés exclusivement par le gouvernement fédéral.

Stephen Harper va demander aux provinces de soumettre des listes de candidats qualifiés pour les postes vacants d'une cour supérieure ou de la Cour suprême, et ne nommera que des candidats à partir de celles-ci.

Stephen Harper va demander à un comité parlementaire de revoir les qualifications de toutes les personnes nommées à la Cour suprême ou à une cour supérieure provinciale, à la Banque de développement du Canada, et aux autres conseils et organismes fédéraux importants.

Stephen Harper va demander aux provinces de produire des listes de candidats pour les postes vacants au conseil d'administration de la Banque de développement du Canada.

Barrières au commerce interprovincial

Alors que dans certains domaines de compétences provinciales le gouvernement fédéral tente d'imposer sa volonté, au sein d'autres, il hésite à exercer les pouvoirs importants que lui confère la Constitution. Cela s'illustre parfaitement dans le domaine du commerce interprovincial.

Effectivement, le libre échange commercial avec les États-Unis et un nombre croissant d'autres pays n'est souvent pas aussi efficace entre les provinces canadiennes. Ces dernières imposent fréquemment des règles strictes sur la mobilité de la main-d'œuvre, grevant la liberté de professionnels et travailleurs qualifiés. Cela est particulièrement préoccupant pour les immigrants qualifiés souhaitant travailler au Canada.

Les obstacles au commerce interprovincial coûtent des milliards de dollars à l'économie canadienne – de l'ordre de 5 à 7 milliards de dollars par année. Pourtant, les Libéraux ne font que prendre de fausses mesures pour régler ce problème. L'Accord fédéral-provincial sur le commerce intérieur est miné par un processus de règlement des conflits lourd et non exécutoire, ainsi que de longues listes d'exclusions provinciales. Pourtant, l'ALENA prévoit un processus de règlement des conflits exécutoire et inclut pratiquement l'ensemble des biens et services. Le gouvernement fédéral doit user de ses pouvoirs légitimes pour assurer que les échanges commerciaux et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada sont, à tout le moins, aussi libres et équitables qu'avec l'étranger.

Stephen Harper va renégocier l'Accord sur le commerce interprovincial (ACI) afin de remédier aux exclusions provinciales, établir un processus de règlement des conflits rapide et exécutoire, ainsi que faciliter la mobilité interprovinciale des travailleurs et des professionnels.

Stephen Harper va avoir recours à l'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867, pour assurer que le commerce interprovincial et la mobilité de la main-d'œuvre sont, à tout le moins, aussi libres entre les provinces canadiennes qu'entre les États-Unis et le Mexique au titre de l'ALENA et ce, malgré le fait que les provinces soient incapables d'améliorer l'ACI.